

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 25 septembre 2015 à 20h30**

Etaient présents : Mmes Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES -
Isabelle CASTRO-DESMEDT -
Mrs Philippe LAVANDIER - Jean-Luc VARLET -
Alain CAUDAL - Romuald LUZY - Christophe JOVANI -
Gérard LEPEN - Mickaël MONMUSSON - Jérôme DUHANOT

Absents excusés : Céline BATTE (pouvoir à Ch. JOVANI) -
Chrystelle GUILLAUME -
Ludovic MEUNIER (pouvoir à R. LUZY) -
J.Philippe HUTIN (pouvoir à I. CASTRO-DESMEDT)

Absent : //

Secrétaire de séance : I. CASTRO-DESMEDT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.
Approbation à l'unanimité du compte rendu de réunion du 30/07/2015.

Ordre du jour :

- **P.L.U.**
 - Réunion de la commission « Urbanisme » le lundi 05 octobre à 14h30
Points sur l'O.A.P. « Orientation d'Aménagement & de Programmation » et
sur la réglementation.
La loi Macron apporte :
 - . des évolutions du Code de l'Urbanisme ;
 - . plus extension autorisant les annexes des habitations situées en zone A
ou N.
 - Réunion avec le bureau d'étude « URBANENCE » le lundi 19 octobre
à 16H00
 - Réunion publique avec le bureau d'étude « URBANENCE » le lundi 19
octobre à 19h00 en Mairie.

- **COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION de l'AUXERROIS**
 - Diagnostic zone blanche « téléphone mobile » document validé lors de
cette réunion.
 - Transports scolaires du Regroupement Pédagogique -
délibération n°2015-49 -
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
AUTORISE le Maire à signer les conventions « Accompagnement &
Délégation » des transports scolaires de la C.A.A. pour le Regroupement
Pédagogique de Montigny la Resle/Villeneuve St Salves.

 - Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée -
délibération n°2015-50 - (annulation délibération n°2015-45 du 30/07)
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
AUTORISE le Maire à co-signer le schéma directeur d'accessibilité -
agenda d'accessibilité des transports de la Communauté de l'Auxerrois
joint à la présente délibération **sous condition suspensive que les
conditions financières de la Commune lui permettent de réaliser les
aménagements nécessaires à la mise en accessibilité qui lui incombent.**

 - Nouveau site internet de la C.C.A.
Rédaction et photo de notre commune établies par Mr
Christophe.JOVANI

- **ACCESSIBILITE SUR LA COMMUNE** :
Le dossier établi par la commission accessibilité, dirigé par Mr Philippe
LAVANDIER a été déposé en Préfecture 1^{ère} quinzaine de septembre.
Date butoir 27/09/2015.

- **CLASSE DE NEIGE - ECOLE DE VILLENEUVE ST SALVES**
Monsieur Arnaud CLAVIER, directeur et professeur des écoles, nous fait part d'une sortie de 41 élèves du CE² - CM1 - CM² en classe de neige en janvier 2016.

Le coût de cette sortie est de 410,- € par enfant, dont :

. participation des parents par enfant = 250,- €
. participation de la coopérative scolaire = 1 000,- €

. suivant le nombre d'enfants inscrits par les parents, les Communes du regroupement Pédagogique participent aussi à cette sortie.

Madame le Maire nous fait part de la réponse téléphonique de Mr Lionel MION, Maire de Villeneuve St Salves qui lui informe que sa participation sera calculée au nombre d'enfants domiciliés sur sa Commune, soit actuellement : 4.

Le coût total pour les deux communes est d'environ 5 560,- €, vu que l'année scolaire 2015/2016 les CM1 sont divisés dans les deux classes de Villeneuve St Salves.

En 2014, il y avait environ 24 enfants, chaque Commune avait versé 2 000,- €.

La convention de 1995 avec le Regroupement Pédagogique, pour les frais de fonctionnement est d'1/3 pour la Commune de Villeneuve St Salves et 2/3 pour notre Commune.

Pour information : les 3 SIVOS de notre ancien canton de Ligny le Châtel, font participer les Communes aux nombres d'habitants. A l'heure actuelle, il n'y aurait pas de changement dans les dépenses vu que la totalité des habitants de nos deux communes serait de 881 (M.L.R. = 609 - V.St.S. 272), cela revient à quelques euros prêt à 1/3 - 2/3.

Vu le montant pour cette année scolaire, le Conseil municipal, à l'unanimité, charge Mme le Maire de contacter Mr Arnaud CLAVIER, directeur, afin de lui proposer plusieurs solutions.

Mme le Maire invite Mr Jérôme DUHANOT, suppléant de la commission des écoles et Président des parents d'élèves à participer à cette réunion.

Ce dossier sera validé, lors de la réunion du Conseil des Ecoles le mardi 13 octobre.

- **CENTRE DE LOISIRS « Les petits montignais »**
Mme le Maire a nommé Mr Jérôme DUHANOT, référent du personnel du Centre de Loisirs et Romuald LUZY pour la sécurité.
Suite à la réunion du personnel du 10 septembre, nous étudions les demandes de nos employées.
- **C.P.I. - Vente du bâtiment actuel**
Contact le 21/09 avec l'agence IAD.
Agence COLBERT : refus du conseil pour signature du mandat.
Courrier adressé à France-Domaine pour l'évaluation de ce bâtiment.
Diagnostic immobilier en cours avec le cabinet DELELIGNE.
- **C.P.I. - Nouvelle construction**
R.D.V. à prendre avec Mr CANET Vincent, architecte, pour la notification de l'envoi des actes d'engagement aux entreprises retenues ;
pour la signature des Ordres de Service.

3.../...3

- **ANTARGAZ**

Suite à la réunion du 22/09 dernier, en présence de Mr Alain CAUDAL, Mme le Maire a décidé de se retirer de chez Butagaz et Primagaz qui sont prestataires et de prendre Antargaz, producteur et consommateur.

Propositions sur 9 ans :

- . prix à la tonne pendant 2 ans = 990,- € H.T.
- . prix à la tonne à partir de la 3^{ème} année = 1 206,- € H.T.
- . entretien des cuves = 80,- € par an.
- . à la reprise, prime de 300,- € au-dessus de 2 tonnes de consommation dans chaque cuves.
- . récupération de la consignation des cuves « butagaz ».
- . à voir pour Primagaz si consignation !
- . les cuves « butagaz » seront enterrées à la charge d'Antargaz.

Les dossiers ne seront validés qu'après la signature des plans et l'autorisation du Conseil municipal.

- **ANIMALIA - JOURNEE CHAMPETRE & ANIMALIERE**

Pour cette belle journée du 30 août dernier, les deux stades de foot de la commune se sont animés avec les stands des produits du terroir et animalier, la ferme de Pinocchio avec une palette de curiosité animale, la démonstration très appréciée du Club Canin de l'Auxerrois dirigé par Mr Lucien COCHET, la prestation remarquable de la jument Isabelle et de sa propriétaire « la femme qui parlait à l'oreille de son cheval », ainsi que ces impressions de puissance contrôlée des chevaux comtois.

Bières, saucisses, andouillettes, merguez, frites et glaces étaient au rendez vous dans une ambiance décontractée et festive.

Grâce à l'énergie de tous les bénévoles, le déroulement de cette manifestation a été un beau succès. Cependant le but n'est pas complètement atteint, car bien que dégageant un léger bénéfice, les sommes restantes pour aider à la réalisation du C.P.I. sont faibles « 2 000,-€ ».

Cette aventure nous aura permis néanmoins de montrer la capacité de notre village à ce mobiliser pour réaliser une action au bénéfice de notre communauté.

« Mme le Maire remercie les membres du Conseil municipal d'avoir œuvrés à fond pour l'organisation de cette journée ainsi que les bénévoles qui ne travaillent pas pour la reconnaissance mais parce qu'ils aiment et qu'ils défendent notre VILLAGE ».

- **MARCHE DE NOEL - Samedi 12 décembre 2015 -**

Vu la baisse des dotations, vu les élections régionales du dimanche 13 décembre, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas louer de rotonde et de faire le marché de Noël « intérieur & extérieur » à la salle communale - 5, rue Gratto -

Réunion de la commission des Fêtes & Cérémonies le vendredi 09 octobre à 18h30.

- **SEMAINE BLEUE - Samedi 24 octobre 2015 -**

Les A.D.M.R. (Aides à Domicile en Milieu Rural) de Ligny le Châtel & d'Héry organisent la semaine bleue à la salle des fêtes de Ligny le Châtel pour les administrés à partir de 60 ans.

- **CEREMONIE DU 11 novembre 2015 à 11h00 sur le Place de l'Eglise.**

- **REPAS des AINES - dimanche 15 novembre 2015 -**

- **BULLETTIN MUNICIPAL - commission « communication » -**

La parution du bulletin municipal passe de 4 à **2 par an** « janvier-juillet »

Les associations devront communiquer leurs textes accompagnés de photos présent par eux-mêmes ou l'Yonne Républicaine pour le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

